



FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS  
RWANDESE PATRIOTIC FRONT

23.-7-1992

F  
P  
R

FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS  
3, AV DE L'OBSERVATOIRE BTE 8  
1180 BRUXELLES, BELGIQUE

LE 18/07/1992

Tél : 32.2.374.58.92  
Fax : 32.2.374.46.26

Son Excellence, Monsieur  
le Ministre des Affaires  
Etrangères.

Excellence,

Lors des négociations de cessez-le-feu qui se sont déroulées à ARUSHA en Tanzanie entre le gouvernement rwandais et notre mouvement le Front Patriotique Rwandais (FPR), les deux parties ont convenu de la création d'une commission mixte politico-militaire. Celle-ci aura pour tâche en particulier d'assurer le suivi du cessez-le-feu devant commencer le 31/7/1992 en même temps que le déploiement de Groupe d'Observateurs Militaires Neutres. Elle assurera aussi le suivi de la mise en oeuvre des décisions du traité de paix devant intervenir à l'issue des négociations politiques.

L'accord de cessez-le-feu du 12/7/1992 marque une étape importante dans le processus de paix dans notre pays. Les deux parties ont pris des engagements fermes sur la constitution d'une armée nationale grâce aux éléments des deux forces, sur l'instauration d'un Etat de droit basé sur la démocratie et le respect des droits de l'homme, sur le partage du pouvoir pendant la période intérimaire. Ces engagements constituent des garanties politiques du cessez-le-feu.

La Commission politico-militaire, composée à parts égales d'éléments des deux parties, constitue un dispositif de nature à assurer le respect du cessez-le-feu. Il recevra en effet les rapports du Groupe d'Observateurs Militaires Neutres et prendra des mesures imposées par les circonstances. La Commission assurera également le suivi de la mise en oeuvre des décisions du traité de paix qui sera conclu à l'issue des négociations politiques.

En vous remerciant d'avoir accepté déjà d'être observateur à nos négociations, nous vous prions de vous associer également à notre Commission mixte politico-militaire en qualité d'observateur. La première réunion se tiendra à Addis Abbeba, au siège de l'OUA, le 26/7/1992.

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

A. Kanyarengwe

pour Colonel Alexis Kanyarengwe  
Président du Front Patriotique Rwandais.

CPI: Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la  
Coopération,  
Kigali/Rwanda.